

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit international et européen

Université Nice Sophia Antipolis

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, science politique, économie et gestion

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit international et européen* vise à former des juristes en droit international et européen en vue de débouchés très diversifiés principalement dans le domaine juridique (avocat, juriste d'entreprise, juriste dans les organismes internationaux et organisations non gouvernementales - ONG, juriste d'ambassade, enseignement, etc.).

La formation repose sur une première année de master (M1) généraliste en « droit international et européen », lequel ouvre sur six spécialités de seconde année (M2) à très forte spécialisation dans des domaines divers : quatre M2 professionnels (*Droit et pratique des affaires internationales - DPAI* ; *Droit de l'environnement, des espaces et ressources maritimes et de l'aménagement du littoral - DEERMAL* ; *Sécurité internationale, défense, intelligence économique - SIDIE* ; *Droit européen des affaires - DEA*) ; un M2 recherche (*Droit international et européen public et privé - DIEPP*) ; un M2 indifférencié (*Gouvernance et financement du développement - GFD*).

Analyse

Objectifs
<p>L'objectif de la mention <i>Droit international et européen</i> est de former des juristes de haut niveau en droit international (général et spécial) et en droit européen, par le biais de parcours très spécialisés visant des débouchés diversifiés, côté recherche autant que professionnel.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, la formation s'appuie sur une forte équipe d'enseignants-chercheurs, associée à des intervenants venus du monde professionnel et de l'étranger, et offre des enseignements transversaux et de spécialisation thématique, ainsi que des cours en langue anglaise. La formation est adossée au Centre d'excellence Jean Monnet attribué à l'Université Nice Sophia Antipolis (UNS).</p>
Organisation
<p>La formation comprend un M1 généraliste en « droit international et européen » (DIE), ouvrant sur six spécialités de M2, orientées, tant professionnel (quatre) que recherche (un) et indifférencié (un).</p> <p>Le M1 propose des enseignements avant tout axés sur le droit international, laissant une place insuffisante au droit européen (pas de travaux dirigés en semestre 2) compte tenu de l'intitulé de la mention, mais aussi des M2 proposés.</p> <p>La cohérence générale de la mention n'est pas très lisible, notamment en raison du fort éclatement des spécialités en M2, en décalage avec l'intitulé de la mention : elles comprennent des formations juridiques, mais aussi associant d'autres disciplines (M2 <i>Gouvernance et financement du développement</i>) ; elles sont souvent très pointues alors que le M1 est un tronc commun très généraliste ; les spécialités de M2 sont très disparates, ce qui se traduit aussi par une trop faible mutualisation des enseignements en M2.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>DIE</i> bénéficie d'un excellent positionnement, local, régional et international. Il offre la seule formation en droit international et européen au sein de l'UNS et de la Communauté d'universités et d'établissements Université Côte d'Azur (ComUE UCA) et est sans concurrence directe au niveau régional. Il s'appuie localement sur des laboratoires de recherche de renom (fusionnés depuis 2016 en Laboratoire de droit international et européen) et bénéficie de son adossement au Centre d'excellence Jean Monnet et de son rattachement à l'Institut du droit de la paix et du développement (IDPD). Il s'inscrit parfaitement dans le tissu économique régional et national, grâce à de nombreux partenariats avec les acteurs socio-économiques. A l'international, les partenariats sont nombreux, tant avec les établissements ou instituts étrangers (Institut du droit de la mer de Monaco, Institut international de droit humanitaire de Genève), qu'avec d'autres institutions françaises (Armée de l'air, Institut des Hautes études de défense nationale).</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est solide et diversifiée : elle se compose de 23 enseignants-chercheurs (11 professeurs, dont 8 rattachés à l'UNS dont une chaire Jean Monnet ; 15 maîtres de conférences), six professeurs associés (PAST), 23 professionnels français et étrangers d'horizons divers (ONG, avocats, entreprise, etc.) et quatre autres intervenants. La place des intervenants professionnels dans certains M2 professionnels reste insuffisante tant en nombre (par exemple, un seul en M2 <i>Gouvernance et financement du développement</i>), qu'en heures d'enseignements. Elle devrait être renforcée, eu égard à la très forte spécialisation des M2 professionnels. La structuration de l'équipe en vue du pilotage de la formation est satisfaisante, même si elle mériterait d'être davantage formalisée par une coordination entre spécialités de M2 et entre M1 et M2.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p><u>Effectifs</u> : Les effectifs globaux se stabilisent en M2, mais sont très réduits dans certaines spécialisations (seulement trois sur six dépassent les 20 étudiants ; l'une en compte seulement sept). Les effectifs sont fluctuants, voire en baisse en M1 (depuis 2012-2013, les effectifs sont passés de 54 à 36, 43, et seulement 27 étudiants en 2015-2016, dont 12 seulement issus de la troisième année de licence (L3) de l'UNS). Le M1 <i>DIE</i> ne dispose pas d'un vivier suffisant pour pourvoir à toutes les spécialités de M2, dont les étudiants sont majoritairement issus d'autres M1 ou d'autres universités françaises et étrangères. Cela témoigne d'une forte attractivité des M2, mais aussi d'un manque de lien entre le M1 et les diverses spécialités de M2.</p> <p><u>Insertion et poursuite d'études</u> : le taux d'insertion est correct à l'issue des M2 (50 %, voire 60-70 % un an après obtention du diplôme), notamment grâce aux stages prévus au cours de la formation. Parmi ceux non insérés dans la vie professionnelle après un an, une « fraction significative » poursuit ses études par un autre cursus de spécialisation en France ou à l'étranger, ce qui peut interroger sur la totale adéquation des M2 pourtant très pointus avec les attentes du monde professionnel. Cependant, des indications claires manquent pour pourvoir apprécier dans le détail ce taux d'insertion, et pour distinguer les différentes spécialités de M2 sur ce point.</p>
Place de la recherche
<p>Le master <i>DIE</i> bénéficie d'un fort adossement à la recherche au sein de l'UNS et au-delà. La formation est rattachée à deux laboratoires, fusionnés aujourd'hui au sein du LADIE (Laboratoire de droit international et européen, équipe d'accueil (EA) 7414), à l'Institut de droit de la paix et du développement (IDPD) et bénéficie de l'apport du Centre Jean Monnet et de sa chaire en droit européen. Elle s'inscrit dans les thématiques de recherche de ces laboratoires. Les étudiants sont associés à ces activités, dans le cadre de journées d'études, séminaires doctoraux ou colloques (la réalité de leur participation reste cependant difficile à apprécier au regard des éléments fournis, mais elle est dite « limitée »)</p> <p>Une formation à la recherche est prévue dès le M1 par le biais de conférences de méthodologie, de rédaction d'un rapport de recherche et d'aide personnalisée à la recherche. Elle se poursuit par un mémoire obligatoire en M2 à finalité recherche. La place de la recherche est moindre dans les M2 professionnels, eu égard à leur finalité.</p>

<p style="text-align: center;">Place de la professionnalisation</p>
<p>La professionnalisation est présente en M1, mais avant tout dans les M2 professionnels où elle mérite d'être renforcée par l'accroissement de la participation d'intervenants professionnels en nombre et en volume horaire.</p> <p>En M1, elle se décline en un volet « formation à la recherche » qui en réalité sert à l'acquisition de compétences utiles d'un point de vue professionnel, sans lien immédiat avec le monde professionnel : et surtout par la possibilité offerte de faire un stage.</p> <p>En M2, les spécialisations « recherche » préparent notamment aux carrières de l'enseignement, et proposent une « professionnalisation » par le biais de la formation à la recherche.</p> <p>Les M2 à finalité professionnelle comportent des enseignements spécialisés et/ou des conférences assurés par des intervenants du monde socio-économique ; un stage obligatoire d'une durée minimale de trois mois, donnant lieu à rapport de stage ; des projets tuteurés de M2.</p> <p>L'ensemble des spécialités est ouvert à la formation continue et certaines sont ouvertes à l'alternance. Une réflexion a été menée sur les métiers en amont de l'élaboration des maquettes.</p>
<p style="text-align: center;">Place des projets et des stages</p>
<p>Une place très satisfaisante est faite aux projets et stages dans le master <i>DIE</i>.</p> <p><u>Les projets tuteurés</u> tiennent une place importante en M1, mais surtout dans les divers M2, dans lesquels ils constituent tout ou partie de la note de certains séminaires. Ils consistent en des synthèses thématiques faites en binômes ou trinômes, sont encadrés par le responsable de l'enseignement, et donnent lieu à rapport écrit et soutenance. Ils nécessitent des prises de contact avec les milieux professionnels (enquêtes, interviews).</p> <p><u>Les stages</u> sont prévus de façon satisfaisante en M1 comme en M2.</p> <p>Ils sont facultatifs en M1 (pas de crédits européens (ECTS)), ce qui se justifie par le nombre restreint de stages disponibles.</p> <p>Ils sont obligatoires dans les M2 professionnels, d'une durée minimale de trois mois, se déroulent en France comme à l'étranger (possibilité de bourse) et donnent lieu à la rédaction d'un rapport de stage, mais pas à une soutenance.</p> <p>Compte tenu de l'importance du stage dans une formation à vocation professionnelle, il serait opportun de prévoir des soutenances de rapport de stage, associant des intervenants du monde professionnel. Une harmonisation de la prise en compte du stage dans les divers M2 serait également opportune.</p>
<p style="text-align: center;">Place de l'international</p>
<p>La place de l'international est un point fort de la mention, en M1 comme en M2.</p> <p>Dans le cadre des enseignements, au-delà de son objet par essence international, la mention propose des enseignements d'anglais juridique (en M1 sous forme de travaux dirigés (TD)) et anglais professionnel (séminaires de 30 heures en M2), mais aussi en M2 des cours dispensés en anglais et des conférences en anglais faites par des intervenants extérieurs.</p> <p>La dimension internationale est fortement présente à travers l'équipe enseignante : intervenants étrangers issus d'universités étrangères (Italie, Suisse), mais aussi du monde professionnel (institutions internationales).</p> <p>Elle se retrouve enfin par l'effort de permettre aux étudiants d'effectuer des stages à l'étranger dans les M2 professionnels (possibilité de bourse).</p> <p>La place déjà importante de l'international pourrait être soutenue par la formalisation de conventions avec des universités partenaires étrangères, voire la mise en place de double-diplomation en M2 ; ou encore par la création de cours de langue autre que l'anglais.</p>
<p style="text-align: center;">Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p><u>Recrutement</u> : Il est classique en M1 (licence droit, validation des acquis professionnels (VAP), validation des acquis de l'expérience (VAE). L'accès aux M2 se fait sur sélection, propre à chaque spécialité, sur dossier et parfois entretien. Trois spécialités de M2 sont ouvertes à l'alternance.</p> <p><u>Aide à la réussite</u> : des dispositifs de mise à niveau en anglais existent en M1 et en M2 ; mise à niveau en droit de l'Union européenne en M2 ; formation à la rédaction de <i>curriculum vitae</i> (CV) ; entraînement aux concours administratifs.</p> <p><u>Passerelles</u> : une possibilité de suivre un double cursus en M1 est prévue ; des passerelles en M2 avec d'autres formations existent, mais ne sont pas clairement explicitées.</p> <p><u>Dispositifs d'orientation</u> : ils restent assez généraux et s'appuient sur les moyens de l'UNS et sur des « conseils d'orientation » donnés par les intervenants professionnels, et pourraient donc être améliorés.</p> <p>Les taux de réussite sont corrects à l'issue des M1 (de 70 à 76 %) et M2 (environ 80 %).</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les M1 et M2 sont proposés en présentiel uniquement, hormis le M2 <i>Sécurité internationale, défense et intelligence économique (SIDIE)</i> offrant une formation à distance. Le rythme d'enseignement est classique sur l'année universitaire. Trois formations de M2 sont ouvertes à l'alternance (<i>DEA, SIDIE, GFD</i>) depuis 2014-2015. Il n'y a pas de modalités spécifiques pour l'accueil des étudiants à contraintes particulières (hormis la formation à distance prévue dans le cadre du M2 <i>SIDIE</i>)</p> <p>Une forte place est donnée aux enseignements en langue anglaise. L'introduction de l'enseignement d'une seconde langue serait utile.</p> <p>Le numérique est utilisé de façon classique dans le cadre des enseignements, notamment par l'usage de la plateforme numérique. Des enseignements relatifs aux enjeux du numérique sont proposés (intelligence économique, nouvelles technologies).</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants repose sur des modalités classiques et équilibrées, associant contrôle continu, contrôle terminal (épreuves écrites et orales) et travaux personnels (rapports de stage, mémoire, etc.). Certains points pourraient être améliorés : l'introduction d'une soutenance pour les rapports de stage dans les M2 professionnels ; l'harmonisation de la place du stage dans les divers M2 dans lesquels elle peut varier du simple au double ; plus généralement la répartition des ECTS dans certaines spécialités est peu compréhensible et peu équilibrée entre séminaires et stage ou entre matières fondamentales et spécialisées.</p> <p>Peu d'informations sont fournies sur la constitution et les modalités de réunion des jurys d'examen.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Une annexe descriptive au diplôme est délivrée à l'issue du M2.</p> <p>Durant la formation, l'acquisition des compétences est évaluée dans le cadre du contrôle continu, de l'encadrement et du suivi des travaux personnels de l'étudiant et des examens terminaux (écrits et oraux).</p> <p>Il n'existe pas de livret de l'étudiant en M2, mais les étudiants sont incités à se constituer un « portefeuille numérique de compétences » par le biais des moyens mis en place au sein de l'UNS.</p> <p>Le suivi pourrait être amélioré et davantage formalisé par un renforcement des dispositifs.</p>
Suivi des diplômés
<p>Aucun réel suivi des diplômés n'est mis en place. Il repose sur des initiatives personnelles de chaque responsable de spécialité. Seuls existent des groupes d'anciens sur les réseaux sociaux (Facebook ; LinkedIn), ce qui est insuffisant, d'autant que des modalités efficaces de suivi existent au sein de l'UNS.</p> <p>L'absence de moyens, notamment en personnel, est avancée pour expliquer cette absence de suivi des diplômés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Un comité de pilotage a été créé pour l'ensemble de la mention <i>DIE</i>, regroupant le responsable de la mention et les responsables des différentes formations de M1 et M2.</p> <p>Une autoévaluation de chaque formation se fait dans le cadre des équipes pédagogiques.</p> <p>Enfin, des conseils de perfectionnement ont été introduits en 2015. Ils se composent d'enseignants de l'UNS, et de personnalités extérieures (en nombre et proportion variable selon les spécialités de M2) et d'un représentant étudiant en M1 uniquement, et se réunissent une fois par an.</p> <p>Il existe donc un fort dispositif d'autoévaluation du master, qui a permis d'apporter certaines améliorations. Le dispositif apparaît assez lourd, notamment par la démultiplication des comités d'évaluation et leur formalisme. Cela traduit sans doute aussi le manque d'unité générale de la mention <i>Droit international et européen</i>.</p> <p>Une évaluation par les étudiants existe, par le biais d'un questionnaire d'autoévaluation, mais son impact concret reste très limité, notamment en raison du taux de retour insuffisant (surtout en M1).</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Place importante de l'international dans l'ensemble de la mention.
- Solide équipe d'enseignants-chercheurs.
- Importance des liens avec les milieux socio-professionnels et établissements français et étrangers.

Points faibles :

- Caractère artificiel de la mention qui regroupe trop de spécialisations diversifiées, sans réel tronc commun et avec une place insuffisante faite au droit européen.
- Manque d'effectifs en M1.
- Suivi des diplômés insuffisant.

Avis global et recommandations :

Les objectifs affichés du master *Droit international et européen* sont ambitieux, notamment par les formations professionnelles pointues proposées, par la forte ouverture internationale de la formation et par l'adossement à une équipe de recherche dynamique.

La place accordée à la professionnalisation, si elle est bien présente, mériterait d'être développée, par l'augmentation du nombre d'intervenants professionnels et du volume de leurs interventions, par l'introduction d'une soutenance du rapport de stage et l'amélioration du suivi des diplômés.

Un renforcement de l'attractivité du master 1 et une meilleure cohérence de la mention seraient nécessaires, afin que sa pérennité ne repose pas uniquement sur les recrutements externes à l'UNS en M1 comme en M2.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION HCERES
*MASTER DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN***

Réf : C2018-EV-0060931E-DEF-MA180014885-019173-RT

Nice, le 25 avril 2017

Le rapport d'évaluation de la mention de Master « Droit international et européen » contient trois « points faibles », auxquels il faut ajouter un quatrième formulé en tant que « recommandation ».

Les trois points faibles relevés seront dûment pris en compte :

- Caractère artificiel de la mention qui regroupe trop de spécialisations diversifiées, sans réel tronc commun et avec une place insuffisante faite au droit européen :

Cette faiblesse a été déjà prise en compte dans la nouvelle offre de formation projetée. Le nombre de parcours envisagés est constant, mais la structure de la mention a été revue. Ainsi, la spécialité « Droit international et européen public et privé » a été supprimée. Certaines autres spécialités ont été repensées en vue d'un élargissement de leur objet, garantissant une meilleure cohérence dans l'articulation des deux années de master et une plus forte attraction dès la première année de master.

La spécialité « Droit et pratique des affaires internationales » est transformée en parcours « Juriste du commerce international ».

La spécialité « Droit européen des affaires » est transformée en parcours « Juriste européen ».

La spécialité « Droit de l'Environnement des Espaces et Ressources Maritimes et de l'Aménagement du Littoral » est transformée en parcours « Droit de la mer et des activités maritimes ».

Une plus forte mutualisation est en outre étudiée dans le cadre de l'évolution des contenus de ces projets de parcours.

La place du droit européen est raisonnablement renforcée dans le projet de future mention par la transformation de la spécialité « Droit européen des affaires » en parcours « Juriste européen », qui a une portée plus large. La place du droit européen sera aussi accrue dans les différents parcours le permettant, qui sont appréhendés pour la plupart sur un plan thématique plus que disciplinaire.

- Manque d'effectifs en M1 :

Cette faiblesse va être considérée par un renforcement de l'attractivité de la mention dès le master 1, afin de conférer une plus grande cohérence à la mention dans une logique de cycle intégré.

L'attraction d'étudiants « extérieurs » au niveau du master 2 reste un élément important, mais qui sera maîtrisé selon les recommandations formulées par l'HCERES.

- Suivi des diplômés insuffisant :

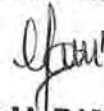
Le suivi des diplômés est réalisé pour chaque spécialité sur la base des enquêtes systématiques à 6 et 30 mois de l'insertion professionnelle réalisées par l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE - service commun de l'établissement). Ces données et indicateurs sont analysés par chaque responsable de spécialité, et le suivi sera renforcé au sein des conseils de perfectionnement de la mention. Une utilisation plus intense des outils mis en place au sein de l'établissement sera envisagée.

La recommandation révélant une autre faiblesse sera également suivie :

- La place accordée à la professionnalisation, si elle est bien présente, mériterait d'être développée, par l'augmentation du nombre d'intervenants professionnels et du volume de leurs interventions, par l'introduction d'une soutenance du rapport de stage et l'amélioration du suivi des diplômés :

La recommandation du renforcement de la professionnalisation sera suivie, en particulier par l'augmentation du nombre d'intervenants professionnels dans le parcours « Gouvernance et financement du développement ».

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique



Sophie RAISIN